

# Règlement du concours — FÊTE DES PÈRES —

**Du 30 mai au 7 juin 2026**

Ce concours est organisé dans le cadre de la campagne "Acheteons local" initiée par la Ville de Soignies en collaboration avec son ADL et l'Association des commerçants "Cosmo".

**Cette action est organisée du 30 mai au 7 juin 2026**

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS :**

1. Le concours se déroule du 30 mai au 7 juin 2026 inclus ;
2. Le concours permettra à 3 gagnants de remporter chacun un bon d'une valeur de 100€ à faire valoir auprès des restaurants locaux participants ;
3. Le droit de participation au concours est ouvert à toute personne ayant 18 ans au moins et ayant réalisé un achat (sans montant minimum) chez un commerçant installé sur le territoire de l'entité sonégienne (Soignies – Horrues – Naast – Thieusies – Casteau – Neufvilles – Chaussée-Notre-Dame-Louvignies) participant au concours ;
4. Les clients seront invités à scanner 1 QR code fourni par chaque commerçant participant et à compléter le formulaire de participation en ligne ;
5. La liste des commerçants participants au concours est disponible sur le site de la Ville. Elle peut également être consultée auprès de l'ADL (Place Verte, 32 à Soignies - affichage en façade) ;
6. Seuls les formulaires dûment complétés seront considérés comme valables ;
7. Le nombre de participation (via le formulaire digital) par personne est illimité ;
8. Les bulletins de vote imprimés ne seront pas acceptés et seront considérés comme nuls ;
9. Plus aucun bulletin de participation ne pourra être complété au-delà du 7 juin 2026 minuit ;
10. Les gagnants seront contactés personnellement le 8 juin 2026 et seront invités à venir retirer leur bon à valoir le jeudi 11 juin entre 18 et 19h au MAD Coworking (Rue de Mons 37 – 7060 Soignies) ;
11. Les gains pour lesquels les gagnants ne se seront pas manifestés pour le 9 juin 2026 à midi (confirmation de leur présence à la remise des bons) ne seront pas remis en jeu; les gagnants ne pourront prétendre à aucun dédommagement et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit ;
12. Les 3 gagnants accepteront que leur photo, ainsi que leur prénom et leur nom soient publiés sur les réseaux sociaux, le site internet ou encore le bulletin d'information communal de la Ville, ainsi que sur le site « soigniescommerce.be » dans le cadre de la promotion de l'événement.

